ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée

REMARQUE PRELIMINAIRE:

Pour traiter ce sujet, vous veillerez à rédiger correctement et à soigner l'orthographe

Le sujet comprend 3 parties indépendantes.

DOSSIER 1	ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	/6
DOSSIER 2	DROIT SOCIAL	/6
DOSSIER 3	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	17
QUALITE DE LA COMMUNICATION ECRITE		/1
	NOTE	/20

Le présent sujet comporte 5 pages numérotées 1/5 à 5/5

TOUTES LES PAGES SONT A RENDRE

Les pages 1/5 - 2/5 - 3/5 sont à compléter

GROUPEMENT « EST »	Session 2003	BAREME	Tirages
EXAMENS: - C.A.P. Agent d'entreposage et de messagerie - C.A.P. Vendeur-magasinier en pièces de rechange - C.A.P. Employé de vente spécialisé - Options A – - C.A.P. Employé de commerce multi-spécialités		Code(s) examen(s): 50-31116 50-31217 50-31215 - 216 50-31214	
EPREUVE : E.P.3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles		Coef;: 2 Durée: 40 min	Page 1/1

DOSSIER 1 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

1° - A l'aide du document 1, recherchez dans le les réponses aux questions suivantes :	es articles de la Constitution française
• Qui nomme le 1 ^{er} ministre ?	
 Quelle institution peut être dissoute par 	le Président de la République ?
• Qui propose les ministres ?	
 Qui délibère sur les lois ? 	
2° - Quelle est la durée du mandat présidentiel ?	
	•
3° - Par quel mode de suffrage le Président de la	a République est-il élu ?
	a République est-il élu ? I universel indirect
	l universel indirect
☐ universel direct ☐ 4° - Par quel mode de scrutin le Président de la	l universel indirect

GROUPEMENT « EST »	Session 2003	SUJET	Tirages
- C.A.P. Agent d'entreposage et de messagerie - C.A.P. Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles		Code(s) examen(s): 50-31116 50-31217 50-31215216 50-31214	
EPREUVE : E.P.3 Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles		Coef ; : 2 Durée : 40 min	Page 1/5

DOSSIER 2: DROIT SOCIAL

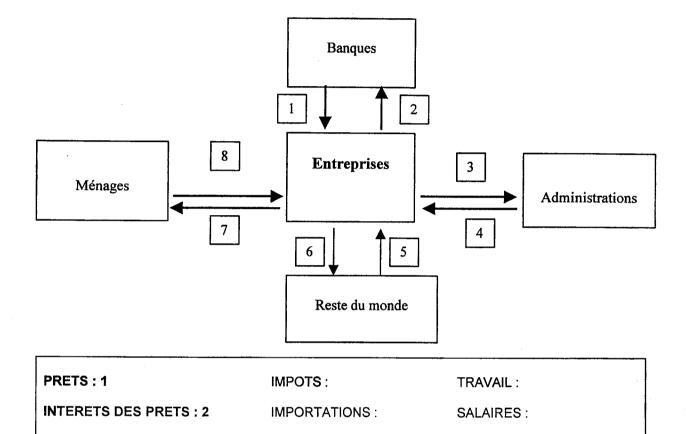
aux questions suivantes :
1 – Qui est l'employeur ?
Qui est le salarié ?
2 – a) A quelle date le salarié a-t-il été embauché ?
b) Pour quel emploi ?
3 – Quelles sont les deux conditions qui rendront le contrat définitif ?
4 – Expliquez en une phrase l'avantage principal du contrat à durée indéterminée.
4 – Expliquez en une phrase l'avantage principal du contrat à durée indéterminée.

A partir de vos connaissances et en vous appuyant sur le document 2, répondez

DOSSIER 3: ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A l'aide de vos connaissances, répondez aux questions ci-dessous.

1 - Indiquez pour chaque mot le n° de l'échange représenté sur le graphique du circuit économique (voir exemple ci-dessous).



2 – Indiquez pour chaque entreprise son secteur d'activité économique.

ENTREPRISES	SECTEURS	
Salon de coiffure Louisa		
Constructeur automobiles Renault		
Exploitation forestière Dubois		
Autocars de l'Est		

SERVICES PUBLICS:

EXPORTATIONS:

DOCUMENT 1

Article 8

Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation de celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leur fonction.

.../...

Article 10

Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.

.../...

Article 12

Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. [...]

Extrait de la Constitution Française, titre II « Le Président de la République"

DOCUMENT 2

Etablissements PROMODELTA
7, rue de Verdun
57 160 - METZ
Téléphone : 02 87 69 95 99

Téléphone: 03.87.60.05.09 Télécopie: 03.87.60.12.13

Metz, le 1er juillet 2002

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE A TEMPS COMPLET

Entre : Les établissements PROMODELTA, 7 rue de Verdun à Metz, représentés par Monsieur Simon CHALIFOUR

Et: M. Dominique TOUSSAINT

8, Honoré de Balzac 57 160 - METZ

Il est conclu un contrat de travail à temps complet d'une durée indéterminée soumis à la convention collective, sous réserve de la visite médicale d'embauche décidant de l'aptitude au travail proposé, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Fonction: Vendeur- magasinier

Lieu de travail : Etablissements PROMODELTA, 7 rue de Verdun à Metz

Horaires de travail : 35 heures de travail effectif

Rémunération mensuelle brute : 1 090 euros

Date d'effet : 15 juillet 2 002

Durée : Indéterminée

Période d'essai : un mois

Signature de l'employeur « Lu et approuvé »

9

Signature du salarié « Lu et approuvé »

